

6. Sixième moyen tiré d'une absence de réponse du Parlement à la demande d'assistance du requérant au titre de l'article 24 du statut, d'une violation des droits de la défense et du droit à la conciliation.
7. Septième moyen tiré d'une violation du droit d'accès aux documents à l'encontre du requérant.
8. Huitième moyen tiré d'un abus de pouvoir.
9. Neuvième moyen tiré du caractère abusif du licenciement.

Recours introduit le 6 août 2017 — Gestvalor 2040 e.a./CRU

(Affaire T-520/17)

(2017/C 402/52)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Parties requérantes: Gestvalor 2040, SL (Madrid, Espagne) et 596 autres requérantes (représentant: P. Rúa Sobrino, avocat)

Partie défenderesse: Conseil de résolution unique

Conclusions

Les parties requérantes concluent à ce qu'il plaise au Tribunal déclarer recevable le présent recours en annulation dirigé contre la «Décision du Conseil de résolution unique réuni en session exécutive du 7 juin 2017 relative à l'adoption du plan de résolution de Banco Popular Español, SA, avec numéro d'identification de personnalité morale 80H66LPTVDLM0P28XF25, destinée au FROB (SRB/EES/2017/08)» et, à l'issue des formalités opportunes,:

- annuler la décision attaquée;
- constater l'illégalité et l'inapplicabilité des articles 18 et 29 du règlement (UE) n° 806/2014, et
- condamner le Conseil de résolution unique aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Les moyens et principaux arguments sont analogues à ceux soulevés dans les affaires T-478/17, Mutualidad de la Abogacía et Hermandad Nacional de Arquitectos Superiores y Químicos/CRU; T-481/17, Fundación Tatiana Pérez de Guzmán el Bueno et SFL/CRU; T-482/17, Comercial Vascongada Recalde/Commission et CRU; T-483/17, García Suárez e.a./Commission et CRU; T-484/17, Fidesban e.a./CRU, T-497/17, Sánchez del Valle et Calatrava Real State 2015/Commission et CRU, et T-498/17, Pablo Álvarez de Linera Granda/Commission et CRU.

Recours introduit le 16 août 2017 — Cambra Abaurrea / Parlement e.a.

(Affaire T-553/17)

(2017/C 402/53)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Agustín Cambra Abaurrea (Marcilla, Espagne) (représentant: A. Mayayo Martínez, avocat)

Parties défenderesses: Parlement européen, Conseil de l'Union européenne et Conseil de résolution unique